



République Française  
Département : ARIEGE - Arrondissement : Saint-Girons

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 16 juin 2025**

Le lundi 16 juin 2025 à 18 heures 00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 06 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel ARTAUD.

**Présents** : Gilbert ANGELINA, Daniel ARTAUD, Roselyne ARTIGUES, Frédéric BONNEL, Laurent BOUTET, Ginette BUSCA, Alain CAU, Charles DAFFIS, Jean-Claude DEGA, Régis ESPES, Alain FURCY, Jacques SERVAT, Alain SOULE, Alain TOUZET, André VIDAL

**Absents** : Pierre PARIS

**Représentés** : Christian CARRERE représenté par André VIDAL, Jean DOUSSAIN représenté par Daniel ARTAUD, Gilles FAVAREL représenté par Alain SOULE

**Excusés** : Nathalie AURIAC, Richard PETITALOT, Eric DEGA

**Quorum** : 12

**Secrétaire de séance** : Jacques SERVAT

Monsieur le Président, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h00 et présente l'ordre du jour suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 31 mars 2025.
3. Renouvellement de la ligne de trésorerie
4. Marché A Procédure Adaptée – Gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau des bassins versants du Salat et du Volp – Programme 2025-2026.
5. Marché A Procédure Adaptée – Travaux de traitements des bancs alluviaux, gestion de l'espace de mobilité et ouverture de chenaux secondaires.
6. Marché A Procédure Adaptée - Restauration de la ripisylve de l'Arbas à Mane et convention de gestion 2025-2035
7. Marché A Procédure Adaptée - Aménagement d'itinéraires liés aux cours d'eau, projet entre la plaine d'Eycheil et le pont Charles de Gaulle à Saint-Girons.
8. Marché A Procédure Adaptée – Mise en place de systèmes d'alerte locaux (SDAL) dans le bassin du Salat.
9. Marché A Procédure Adaptée – Etudes hydrauliques « Salies rive gauche » pour l'amélioration des écoulements du Goutas et diagnostic de l'ancien remblai SNCF et autres digues des bassins du Salat et du Volp.
10. Convention de partenariat – Système d'endiguement de Bonrepaux.
11. Questions diverses.

## **1 - Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur le Président fait appel aux différentes candidatures au poste de secrétaire de séance, Monsieur Jacques SERVAT, seul(e) candidat(e), est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

## **2 - Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 31 mars 2025.**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil Syndical du 31 mars 2025.

Aucune observation n'est formulée.

**Les membres du Conseil Syndical valident le procès-verbal à l'unanimité.**

## **Délibérations du conseil :**

### **3 - Renouvellement de la ligne de trésorerie (N° DE 2025\_018)**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le Syndicat a contractualisé une ligne de trésorerie pour son budget auprès du Crédit Mutuel. Le recours à une ligne de trésorerie est réellement nécessaire, elle permet de financer le décalage temporaire entre les dépenses et les recettes.

Pour faire face à ce décalage, le syndicat doit avoir recours à une ligne de trésorerie pour un montant de 250 000 €.

Après analyse de la situation de la ligne de trésorerie du Syndicat, du plan de trésorerie et de l'échéance du contrat en cours tombant le 7 juillet 2025, il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie par un nouveau contrat d'une durée d'un an.

Pour cela, une consultation a été réalisée auprès de 4 organismes bancaires.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

**- DECIDE** de contracter auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie pour un montant de 250 000 € pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat selon les caractéristiques suivantes :

- Commission d'engagement : 300 € payable à la signature
- Taux : EURIBOR 3 MOIS MM + 0.70%
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Commission de non-utilisation : 0.10%
- Commission de mouvement : néant

**- AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André VIDAL, ou Monsieur Alain SOULE, Vice-Présidents à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel pour un montant de 250 000 €.

**- AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André VIDAL, ou Monsieur Alain SOULE, Vice-Présidents à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat de la ligne de trésorerie du Crédit Mutuel.

**- AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

**Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

**4 - Marché A Procédure Adaptée Gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau des bassins versants du Salat et du Volp Programme 2025-2026  
(N° DE 2025\_019)**

Monsieur le Président rappelle le Programme Pluriannuel de Gestion 2023-2027 concernant les travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau des bassins versants du Salat.

Monsieur le Président propose qu'une partie de ces travaux soit réalisée par les Brigades d'Intervention de Proximité (BIP) de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées et que l'autre partie soit réalisée par des entreprises privées.

Pour les travaux réalisés par les entreprises privées, Monsieur le Président propose de lancer une procédure MAPA (marché à procédure adaptée) avec publicité et mise en concurrence des entreprises. Le marché sera divisé en deux lots :

- Lot n°1 : Le Lez
- Lot n°2 : L'Arbas et affluents

Monsieur le Président détaille les dossiers techniques des différents lots.

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Président qu'une partie des travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau du SSV soit réalisée par les Brigades d'Intervention de Proximité (BIP) de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées et que l'autre partie soit réalisée par des entreprises privées.
- DECIDE de lancer un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour les travaux réalisés par les entreprises privées dont le prix objectif est 68 055 € HT.
- PRECISE que le montant des travaux figure au budget primitif 2025.
- MANDATE Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André VIDAL ou Monsieur Alain SOULE, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

**Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

**5 - Marché A Procédure Adaptée Travaux de traitements des bancs alluviaux, gestion de l'espace de mobilité et ouverture de chenaux secondaires  
(N° DE 2025\_020)**

Monsieur le Président présente le Marché A Procédure Adaptée – Travaux de traitements des bancs alluviaux, de gestion de l'espace de mobilité et d'ouverture de chenaux secondaires - programme 2025/2026. Ce marché est composé de plusieurs actions du PPG à savoir :

- Le traitement des bancs alluviaux du Lez
- La gestion de l'espace de mobilité du Salat
- L'Ouverture de chenaux secondaires

**Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,**

- DECIDE de lancer une consultation sur devis pour les travaux dont le prix objectif est 32 680 € HT.
- PRECISE que le montant des travaux figure au budget primitif 2025.
- MANDATE Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André VIDAL ou Monsieur Alain SOULE, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

**Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

**6 - Marché A Procédure Adaptée - Restauration de la ripisylve de l'Arbas à Mane et convention de gestion 2025-2035**  
**(N° DE 2025\_021)**

Monsieur le Président présente le projet de restauration de ripisylve prévu pour l'automne-hiver 2025/2026.

Monsieur le Président propose de réaliser ces travaux, dont le coût d'objectif est de 8 750 €HT, et de mener la consultation nécessaire pour une réalisation avant la fin d'année 2025.

Monsieur le Président préconise la mise en place d'une convention de gestion qui permet de retracer par écrit les engagements de chaque partie. Cette convention sera signée par les deux parties avant le commencement des travaux.

Monsieur le Président fait lecture de la convention.

**Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de réaliser les travaux de restauration de la ripisylve de l'Arbas sur la commune de Mane et la convention de gestion 2025-2035 s'y rapportant.
- **DECIDE** de lancer une consultation pour les travaux de restauration de la ripisylve de l'Arbas sur la commune de Mane, dont le coût d'objectif est de 8 750 €HT.
- **MANDATE** Monsieur Daniel Artaud, Président ou Monsieur Vidal ou Monsieur Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

**Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

**7 - Marché A Procédure Adaptée - Aménagement d'itinéraires liés aux cours d'eau, projet entre la plaine d'Eycheil et le pont Charles de Gaulle à Saint-Girons**

**(N° DE 2025\_022)**

Monsieur le Président présente le projet d'aménagement d'un sentier déjà existant sur la commune de Saint-Girons le long du Salat sur environ 1,4 km.

Le projet consiste en la création et la pose de panneaux pédagogiques qui viendront compléter ceux déjà en place concernant le patrimoine historique et le parcours « truite loisir » de la fédération de pêche de l'Ariège.

Ces panneaux permettront de mettre en valeur ce linéaire du Salat au travers de la compétence GEMAPI du SSV.

Monsieur le Président propose de réaliser ces travaux, dont le coût d'objectif est de 12 500 €HT, et de mener la consultation nécessaire pour une réalisation avant la fin de l'année 2025.

**Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de réaliser ces travaux de création de panneaux pédagogiques pour le sentier en bord de Salat à Saint-Girons.
- **DECIDE** de lancer une consultation pour ces travaux de création de panneaux pédagogiques pour le sentier en bord de Salat à Saint-Girons, dont le coût d'objectif est de 12 500 €HT.
- **MANDATE** Monsieur Daniel Artaud, Président ou Monsieur Vidal ou Monsieur Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

**Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

**8 - Marché A Procédure Adaptée Mise en place de systèmes d'alerte locaux (SDAL) dans le bassin du Salat (N° DE 2025\_023)**

Monsieur le Président rappelle le projet de PAPI 2024-2030 et l'objectif d'équiper certains cours d'eau de stations de mesure hydrologique. Plusieurs sites ont été pressentis, identifiés ou évoqués au cours du PAPI d'intention. En collaboration avec le SSV, la DREAL Occitanie a réalisé une étude de conception en début d'année 2025 sur quatre sites retenus pour la pose de quatre stations de mesure hydrologique : Salau (Couflens) au droit de la digue et le bourg de Couflens pour appareiller le Salat, Augirein sur la Bouigane et Cazavet sur la Gouarège.

Monsieur le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée qui sera constitué de l'action du PAPI Salat-Volp suivante : Action 2.4 - Etude de conception et mise en place de 4 systèmes d'alerte locaux (SDAL).

Ce marché est allotи :

Lot A : Installation de 4 stations de mesure hydrologiques locales (SDAL) dans le bassin du Salat.

Lot B : Création d'un outil de concentration et supervision des données télétransmises par les stations hydrologiques

Le lot B est constitué de deux tranches dont une optionnelle :

La tranche ferme concerne la prestation de service pour le développement d'un outil de concentration et de supervision des données télétransmises par les stations de mesures hydrologiques locales

La tranche optionnelle concerne l'intégration des données du réseau de mesure existant d'Aulus-les-Bains dans le C/S (concentrateur/ superviseur) du Salat.

Le montant de ce marché est estimé à 70 000 € HT.

Madame BUSCA demande qui sera chargé de la gestion des alertes notamment la nuit ou les week-ends. Monsieur ARTAUD précise que des astreintes seront mises en place avant la fin de l'année 2025 avec la rédaction du règlement intérieur. Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil syndical.

**Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,**

**- APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de réaliser l'installation des 4 stations de mesure hydrologique (SDAL) dans le bassin versant du Salat.

**- DECIDE** de lancer le marché à procédure adaptée pour la mise en place d'un réseau de stations de télémesure hydrologique dans le bassin du Salat d'un montant objectif de 70 000 € HT.

**- MANDATE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

**Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

**9 - Marché A Procédure Adaptée Etudes hydrauliques « Salies rive gauche » pour l'amélioration des écoulements du Goutas et diagnostic de l'ancien remblai SNCF et autres digues des bassins du Salat et du Volp (N° DE 2025\_024)**

Monsieur le Président rappelle le projet de PAPI 2024-2030 et l'enjeu de lancer un marché en ce qui concerne la réduction du risque inondation sur la ville de Salies-du-Salat soumis à la fois au risque de débordement fréquent par le Goutas et au risque de débordement par le Salat et pour lequel, les résultats de modélisation hydraulique au cours du PAPI d'intention ont montré que l'ex-remblai SNCF aujourd'hui piste cyclable jouait un rôle en crue du Salat.

Monsieur le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée qui concerne les actions suivantes :

- Action 6.6 : Etudes de définition des travaux d'amélioration des écoulements du Goutas
- Action 7.3 : Etudes préliminaires du remblai rive gauche de Salies-du-Salat.
- Action 7.4 : Etude d'opportunité du classement d'autres digues sur le bassin.

Le marché sera composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle ainsi formulée :

**Tranche ferme :**

Mission A : Etudes de définition des travaux d'amélioration des écoulements du Goutas (action 6.6 du PAPI)

Mission B : Etudes préliminaires du remblai rive gauche de Salies-du-Salat (action 7.3 du PAPI)

**Tranche conditionnelle :**

Mission C : Etude d'opportunité du classement d'autres digues sur le bassin (action 7.4 du PAPI)

Le montant total de ce marché est estimé à 140 000 € HT.

Madame ARTIGUES demande quel le plan de financement de ces études. Mr ARTAUD répond que ces études sont financées à 80% dans le cadre du PAPI Salat-Volp. 50 % sont apportés par l'Etat (Fond Barnier), 20% par la Région Occitanie et 10% par le Conseil Départemental 31.

**Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de réaliser le marché « Etudes hydrauliques salies rive gauche (pour l'amélioration des écoulements du Goutas et diagnostic de l'ancien remblai SNCF) et autres digues des bassins du Salat et du Volp ».
- **DECIDE** de lancer le marché à procédure adaptée d'offre le marché « Etudes hydrauliques salies rive gauche (pour l'amélioration des écoulements du Goutas et diagnostic de l'ancien remblai SNCF) et autres digues des bassins du Salat et du Volp » d'un montant objectif de 140 000 € HT.
- **MANDATE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

**Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

## **10 - Convention de partenariat Système d'endiguement de Bonrepaux. (N° DE\_2025\_025)**

Monsieur le Président rappelle que le système d'endiguement de « Bonrepaux » est un ouvrage de protection contre les inondations qui a été autorisé par arrêté préfectoral du 13 janvier 2025. Cet arrêté donne l'entièvre gestion de l'ouvrage au SSV, chargé de la compétence en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur les bassins versants du Salat et du Volp.

En conséquence, le SSV s'engage à respecter l'intégralité des prescriptions définies par la réglementation sur la sécurité des ouvrages hydrauliques pour le système d'endiguement de la classe à laquelle il appartient, ainsi que les dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2025.

L'article 13 du présent arrêté indique que le SSV doit établir avant le 30 juin 2025 une convention de partenariat avec l'exploitant du Moulin des Illes. La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'entretien de la végétation sur les parcelles appartenant au centralier ainsi que de donner l'accès à la webcam de la centrale du Moulin des Illes qui donne une vision sur l'échelle limnimétrique.

Au printemps 2025, le SSV a rencontré les représentants de la microcentrale du Moulin des Illes pour rédiger un projet de convention.

Monsieur le Président fait lecture de la présente convention.

### **Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre le SSV et la société Moulin des Illes,
- **MANDATE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

**Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

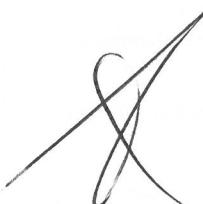
## **11 – Questions diverses.**

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'organisation de la journée de célébration des 25 ans du Syndicat. Cette manifestation est programmée pour le 28 novembre 2025 à partir de midi, à la salle des fêtes de Montjoie-en-Couserans.

À cette occasion, l'ensemble des délégués ayant siégé depuis la création du Syndicat seront conviés ainsi que les représentants des organismes financeurs et partenaires.

**L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 20h15.**

Daniel ARTAUD  
Président de séance



Jacques SERVAT  
Secrétaire de séance

